

COMMUNE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

DEMANDE DE CONCESSION OU RENOUELEMENT DE SEPULTURE

A soumettre à l'autorisation du Collège communal

Je soussigné(e), demeurant à

Ruen° Numéro National :

Adresse courriel et N° téléphone:.....

sollicite une concession au cimetière communal de **Montigny-le-Tilleul** **Landelies**

Emplacement Caveau de réemploi

Concession pleine terre pour cercueils (30ans)	Une parcelle (2 personnes max)	500€	
	Une parcelle dans la parcelle des étoiles (fœtus et enfant < de 12ans)	0€	
Concession pleine terre pour urnes cinéraires (30 ans)	Une parcelle (2 personnes max)	500€	
Concession pour <u>nouveau</u> caveau (30 ans)	Une parcelle (1-2 personnes)	1.000€	
	Une parcelle (1-3 personnes)	1.200€	
	Une parcelle (1-6 personnes)	2.200€	
	Une parcelle (1-9 personnes)	3.200€	
Concession en cavurnes (30 ans)	Une cavurne (4 personnes max)	1.000€	
Concession de loge de columbarium (30ans)	Une loge (2 personnes max)	500€	
Plaquette commémorative après crémation (10 ans)	Une plaquette	100€	

Concession pour caveau de <u>réemploi</u> (30 ans)	Une parcelle (1 personne)	500€	
	Une parcelle (1-2 personnes)	1.000€	
	Une parcelle (1-3 personnes)	1.200€	
	Une parcelle (1-4 personnes)	1.500€	
	Une parcelle (1-5 personnes)	1.800€	
	Une parcelle (1-6 personnes)	2.200€	
	Une parcelle (1-7 personnes)	2.500€	
	Une parcelle (1-8 personnes)	2.800€	
	Une parcelle (1-9 personnes)	3.200€	
Montant de la concession +1000€ par bénéficiaire étranger à la commune (*)			

Joindre OBLIGATOIREMENT à ce document, le talon « Réservation de caveau de réemploi » délivré par le fossoyeur

Ladite sépulture est fondée au profit des personnes suivantes, réserve faite de l'application éventuelle des lois en la matière :

	NOM - PRENOM	ADRESSE	PARENTE	NN
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

Réservé à l'Administration communale	
Référence de l'emplacement	

Fait à Montigny-le-Tilleul, le
(Signature du demandeur)

(*) Exonération de la taxe de 1000€, se renseigner à l'administration communale (071/609.837) ou sur notre site : <https://www.montigny-le-tilleul.be/ma-commune/services-communaux/population-etat-civil/demarches/decès-et-sepulture/achat-de-concession>